



## Ordonnance de télécom CRTC 2023-311

Version PDF

Référence : 2022-83

Ottawa, le 8 septembre 2023

*Dossier public : 1011-NOC2019-0372*

### **Fonds pour la large bande – Demande de modification – Projets d'accès d'ATG Arrow Technology Group Limited Partnership en Alberta (Première Nation de Peerless Trout et Nation crie de Little Red River)**

1. Dans la décision de télécom 2022-83, le Conseil a approuvé les demandes de financement d'ATG Arrow Technology Group Limited Partnership (Arrow) afin de construire ou de mettre à niveau l'infrastructure locale d'accès fixe dans cinq communautés en Alberta. Le Conseil a ensuite reçu l'acceptation écrite de l'attribution du financement de la part d'Arrow et, dans l'ordonnance de télécom 2022-316, le Conseil a approuvé l'énoncé des travaux connexe d'Arrow, sous réserve des conditions de financement énoncées dans la décision de télécom 2022-81.
2. Une des conditions de financement est l'exigence, énoncée au paragraphe 28 de la décision de télécom 2022-81, que toute modification ayant une incidence significative sur le projet à réaliser doit être approuvée par le Conseil. Dans le Guide du demandeur annexé à l'avis de consultation de télécom 2019-372, lequel a amorcé le deuxième appel de demandes et a mené à la décision de télécom 2022-83 et d'autres décisions présentées dans la décision de télécom 2022-81, le Conseil a défini une modification du financement proposé d'un projet, ou une modification importante du coût d'un projet, comme représentant une modification importante.
3. Le 31 mai 2023, Arrow a déposé une demande de modification concernant ses projets approuvés dans le cadre des décisions de télécom 2022-84, 2022-85 et 2022-86.
4. Plus précisément, Arrow a demandé du financement supplémentaire en raison de l'inflation et d'une augmentation générale des coûts par rapport à 2020, quand les estimations originales avaient été déposées dans la demande. Arrow a demandé le financement supplémentaire suivant :
  - Pour le projet desservant les communautés de Peerless Lake et de Trout Lake (décision de télécom 2022-84), elle a demandé une augmentation de 1 424 930 \$ (35,4 %); le montant de financement passe donc de 4 023 405 \$ à 5 448 335 \$.
  - Pour le projet desservant la communauté de Garden Creek (décision de télécom 2022-85), elle a demandé une augmentation de 340 026 \$ (34,1 %); le montant de financement passe donc de 997 072 \$ à 1 337 098 \$.

- Pour le projet desservant la communauté de John D’Or Prairie (décision de télécom 2022-86), elle a demandé une augmentation de 1 539 803 \$ (35,7 %); le montant de financement passe donc de 4 309 297 \$ à 5 849 100 \$.
5. Le Conseil a examiné les pièces déposées et estime que l’approbation de la demande de modification serait conforme aux objectifs de la politique réglementaire de télécom 2018-377.
  6. Le Conseil **approuve** donc la demande de modification d’Arrow. Toutes les conditions de financement et les conditions imposées en vertu de l’article 24 de la *Loi sur les télécommunications* énoncées dans la décision de télécom 2022-83 continuent de s’appliquer.

Secrétaire général

### Documents connexes

- *Fonds pour la large bande – Acceptation des énoncés des travaux pour les projets d’accès d’ATG Arrow Technology Group Limited Partnership en Alberta (Première Nation de Peerless Trout et Nation crie de Little Red River)*, Ordonnance de télécom CRTC 2022-316, 18 novembre 2022
- *Fonds pour la large bande – Approbation du financement des projets d’accès d’ATG Arrow Technology Group Limited Partnership en Alberta (Première Nation de Peerless Trout et Nation crie de Little Red River)*, Décision de télécom CRTC 2022-83 englobant les Décisions de télécom CRTC 2022-84, 2022-85, 2022-86 et 2022-87, 29 mars 2022
- *Fonds pour la large bande – Deuxième appel de demandes – Décision de préambule concernant la série des approbations de financement de projets de mars 2022*, Décision de télécom CRTC 2022-81, 29 mars 2022
- *Fonds pour la large bande – Deuxième appel de demandes*, Avis de consultation de télécom CRTC 2019-372, 13 novembre 2019
- *Élaboration du Fonds pour la large bande du Conseil*, Politique réglementaire de télécom CRTC 2018-377, 27 septembre 2018